

Si nous regardons les deux textes de la résolution, nous pouvons constater qu'ils se ressemblent étrangement et que c'est pour le bien de cette législation qu'elle sera adoptée.

La résolution ayant trait à l'amendement présenté par le gouvernement fédéral se lit comme il suit:

Le Parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse et prestations additionnelles, y compris des prestations aux survivants et aux invalides sans égard à leur âge, mais aucune loi ainsi édictée ne doit porter atteinte à l'application de quelque loi présente ou future d'une législation provinciale en ces matières.

La motion qui a été présentée à l'Assemblée législative du Québec contient à peu près les mêmes termes, puisqu'elle se lit ainsi:

Cependant, aucune loi présentement édictée ne devra porter atteinte à l'application de quelque loi présente ou future des législatures provinciales dans ces matières.

Nous voyons là qu'il y a certainement eu consultation. Ce n'est pas un reproche que je fais, au contraire, j'en suis fort heureux.

Cet après-midi, j'entendais le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) dire à la Chambre, que s'il n'avait pu présenter son régime de pension, c'était à cause du Québec qui n'avait pas consenti à autoriser cet amendement; je dirais, monsieur le président, que si le Québec n'a pas consenti à ce moment-là, c'est peut-être parce qu'il n'avait pas la garantie de la part du gouvernement Diefenbaker d'alors que les droits du Québec seraient sauvegardés.

Je crois que c'est une chose dont tout gouvernement fédéral doit actuellement tenir compte, parce que le Québec, dans une évolution économique, culturelle et sociale ne consentira jamais à se laisser absorber ni à laisser voler ses droits par un gouvernement central qui ne veut pas reconnaître son statut spécial.

Je suis heureux de constater que le gouvernement actuel a fait un succès des négociations qu'il a entretenues avec le Québec au sujet de cet amendement. Je suis également persuadé que si le gouvernement Diefenbaker était encore au pouvoir, nous n'aurions jamais pu le faire, parce que j'ai l'impression que l'actuel chef de l'opposition entretient certaines inimitiés, de plus en plus évidentes, à l'égard du Québec.

M. Pigeon: C'est faux!

M. Chapdelaine: J'irai même plus loin, j'irai jusqu'à dire que si nous avions encore au pouvoir un gouvernement conservateur, la Confédération serait chose du passé, parce que le Québec s'en serait retiré.

M. Pigeon: C'est faux ce que vous dites!

M. Côté (Chicoutimi): C'est une impression.

[M. Chapdelaine.]

M. Chapdelaine: C'est d'autant plus vrai, monsieur le président...

M. Pigeon: Soyez donc logique!

M. Chapdelaine: ...que le chef de l'opposition n'a même pas l'appui des députés conservateurs du Québec, actuellement.

M. Pigeon: Monsieur le président, c'est une affirmation faite à la légère que l'honorable député vient de prononcer.

M. Chapdelaine: Mon affirmation fait d'autant plus autorité que nous aurons le loisir de le constater lors du vote sur le drapeau.

Si l'actuel chef de l'opposition avait agi avec plus de diplomatie lorsqu'il a voulu négocier avec le Québec, je crois qu'il aurait pu en arriver au même résultat que celui que les deux gouvernements provincial et fédéral ont obtenu en ce qui a trait aux relations avec Ottawa.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable député de Sherbrooke, s'il me le permet.

M. Chapdelaine: Je n'y vois pas d'objection.

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur...

M. Pigeon: Asseyez-vous! Je vais poser ma question. L'honorable député parle-t-il du parti conservateur? Peut-il dire à la Chambre s'il partage les vues de l'honorable député de Cariboo (M. Leboe), qui a parlé au nom de son parti, en ce qui concerne le drapeau?

M. Chapdelaine: Monsieur le président, je ne les partage aucunement, et je suis fier de le dire.

M. Marcoux: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm vient de dire que le député de Cariboo avait parlé au nom de son parti, ce qui est absolument faux, puisqu'il a dit lui-même, à plusieurs reprises et surtout au commencement de son discours:

Je vais exprimer mon opinion personnelle et elle ne nécessitera l'approbation d'aucun membre de notre groupe.

Je demande au député de Joliette-L'Assomption-Montcalm de bien vouloir retirer ses paroles, s'il lui plaît.

M. Pigeon: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Je suis heureux de constater, avec mes collègues, que le parti de M. Thompson est divisé en deux, encore une fois!